

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016  
N° d'ordre de la délibération : 3  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 14/01/2016  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 12  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 1<sup>er</sup> février 2016 à 10 heures 30  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

REOU

**Objet : Préparation de la réunion du prochain comité syndical**

Etaient présents : Madame PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, CLEMENÇON, COMET, DESOR, FERRERES, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, SARRALIE, STRAMARE

Etaient absents : Madame GIBERT et Messieurs BOUBE, DEBEAURAIN, RASPEAU et RIVAL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 déléguant au bureau la décision de fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser un prochain comité syndical en vue notamment d'adopter le budget primitif 2016,

Considérant qu'il était nécessaire de trouver une salle pouvant accueillir le nombre de participants attendus, soit environ 400 personnes,

Considérant que la commune de Quint-Fonsegrives s'est portée volontaire pour organiser la réunion du comité syndical le 29 février 2016 à partir de 10h00 à la salle multi-activités du centre de loisirs ainsi que le déjeuner qui suivra au complexe Patrick Pépi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

- d'organiser la prochaine réunion du comité du SDEHG à la salle multi-activités du centre de loisirs de Quint-Fonsegrives le 29 février 2016 à partir de 10h,
- d'organiser le déjeuner qui suivra la réunion au complexe Patrick Pépi,
- de charger Monsieur le Président de son organisation notamment la conclusion de toute convention afférente.

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

04/02/2016